



Achat cuisine (acompte)

Par Steveen698

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement en VEFA qui doit nous être livré pour Juin prochain. En Octobre nous sommes donc allés nous renseigner pour une cuisine et le cuisiniste nous a établi directement un bon de commande de 6000? avec électroménager. A ce moment là nous n'avions que les plans avec mesures donnés par le constructeur de l'appartement. Le cuisiniste nous dit que si on veut bloquer le devis pour éviter les augmentations qui arrivent il faut verser un acompte de 1700? (30% du devis). Nous l'avons donc fait. En janvier dernier le métreur du cuisiniste est passé à l'appartement avec notre conducteur de travaux et après les mesures faites par celui-ci il s'avère que les mesures fournies sur le plan du constructeur ne sont pas exactement celles relevées par le métreur notamment à cause de la chaudière de gaz qui est un peu plus grande.

Du coup le cuisiniste nous refait un bon de commande et cette fois-ci on passe de 6000? à 8000? notamment car il faut rajouter de la profondeur du plan de travail et encore d'autres choses.

Sauf que nous n'avons pas le budget pour 8000?.

Ma question est la suivante: Puis-je récupérer mon chèque d'acompte du premier devis qui finalement n'est pas valable ?

Si non, est-ce que je peux utiliser mon chèque d'acompte (qui a déjà été encaissé) pour acheter seulement l'électroménager ou autre chose ?

Merci beaucoup..

Par Indigo

Bonjour Steveen,

Lorsque vous indiquez :

Puis-je récupérer mon chèque d'acompte du premier devis qui finalement n'est pas valable ?

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à votre interrogation :

<https://www.inc-conso.fr/content/linstallation-dune-cuisine>

Cordialement,